



Mise en compatibilité du PLUi Grand Lac – Déclaration d’Utilité Publique (DUP) pour les travaux sur les digues de la Leysse sur la commune de Voglans

Publié le 23 novembre 2023
Dernière modification le 03 février 2026

Mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB)

Déclaration d’Utilité Publique (DUP) pour les travaux sur les digues de Leysse sur la commune de Voglans

Objets de la mise en compatibilité

Le projet a pour objectif la réalisation de travaux de confortement de digues et de restauration écologique de la rivière Leysse pour réduire les dommages sur les territoires de Grand Chambéry et de Grand Lac afin de prolonger la protection contre la crue centennale. Les travaux seront réalisés entre le pont de l'A41 (en partie aval) sis à la Motte Servolex et le pont du Tremblay (en partie amont) sis la commune de Voglans.

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) ne permettant pas la réalisation de ces travaux, il y a lieu de le mettre en compatibilité pour sa pièce 4-1-2 – Règlement des secteurs 2/3/4/5.

Concertation préalable

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est achevée le 17 janvier 2024. Le conseil communautaire de Grand Lac en a tiré le bilan par [délibération n°38 du 16 février 2024](https://grandlac73.sharepoint.com/:b/DocumentairePublicGrandLac/IQC5Y_-pJlcgSaXqdBuWE3V5AegXRxUmvk0iTBI8JqGCyRs?e=M0cAIU) (https://grandlac73.sharepoint.com/:b/DocumentairePublicGrandLac/IQC5Y_-pJlcgSaXqdBuWE3V5AegXRxUmvk0iTBI8JqGCyRs?e=M0cAIU). Aucune contribution n'a été posée et aucune personne ne s'est exprimée sur le projet.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/mise-en-compatibilite-du-plui-grand-lac-declaration-dutilite-publique-dup-pour-les-travaux-sur-les-digues-de-la-leysse-sur-la-commune-de-voglans?>

Enquête publique

Une enquête publique unique a eu lieu du 16 juin au 18 juillet 2025. Vous pouvez consulter les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sur la mise en compatibilité du PLUi de Grand Lac, ainsi que tous les documents ici : [Présentation de l'enquête publique](https://www.registre-dematerialise.fr/6207/) (<https://www.registre-dematerialise.fr/6207/>).

Arrêté préfectoral

[L'arrêté préfectoral SCPP n°24-2025 du 12 décembre 2025](https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQC7W4bNR_RsTp4sVVxd4Z60AV0k40y7Z_yoFYonHApI_L4?e=rlkyA3) (https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQC7W4bNR_RsTp4sVVxd4Z60AV0k40y7Z_yoFYonHApI_L4?e=rlkyA3) déclare d'utilité publique (DUP) le projets de travaux de protection contre les inondations et de restauration de la Leysse Aval. Cette DUP entraîne la mise en compatibilité du PLUi Grand Lac (ex CALB).

Les pièces modifiées par la mise en compatibilité sont intégrées dans le PLUi en vigueur :

> [Notice de la mise en compatibilité insérer lien portail.](https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAZPjhw3sp0Q7zDAmZAQ1trAaVU5LjfnTM5U9pd0740Y?e=YPiNbM)

(<https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAZPjhw3sp0Q7zDAmZAQ1trAaVU5LjfnTM5U9pd0740Y?e=YPiNbM>)

> [Règlement écrit des secteurs 2/3/4/5 insérer lien portail.](https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAg3WdZRrI8RLXSXrNSMj8iAWuCRqp0YpEPi6?e=MuiEdB)

(<https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAg3WdZRrI8RLXSXrNSMj8iAWuCRqp0YpEPi6?e=MuiEdB>)



GRAND LAC

Service Planification

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

🕒 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 [04 79 63 87 44](tel:0479638744)

✉️ Courriel

📍 [ITINÉRAIRE](https://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.681401,5.905628) ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.681401,5.905628](https://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.681401,5.905628))



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.